Image not found or type unknown

Problème de délai de compromis avec le vendeur

Par **ElodieLF**, le **17/03/2019** à **15:11**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente pour une maison appartenant à l'État (ancien logement de fonction d'une maison de retraite), jusque là tout allait bien, nous avons fait notre demande de financement qui a été accepté. Nous sommes en attente de date de signature avec le notaire.

Le compromis se termine fin mars de cette année (2019, sachant que nous sommes le 17). Nous sommes de notre côté à jour, le crédit est en attente de décaissement. Sauf que ! Nous avons eu un coup de file de l'agence et nous sommes décontenancé...

Nous avons appris que de son côté le directeur de la maison de retraite n'a pas fait les démarches afin de "déclasser" la maison (pour que le bien ne soit plus un bien appartenant à l'État). Nous sommes donc fasse à un problème ! Mais avec mon conjoint nous ne savons pas quoi faire car le directeur nous dit que pour les démarches il lui faut 1mois supplémentaire ! Or, nous devions avoir la maison fin mars donc nous le préavis de notre logement se termine en même temps... Nous nous retrouvons à la rue !!

Voilà toute l'histoire, j'aimerai savoir si nous avions des recours ? Si le directeur de la maison de retraite a le droit de faire cela ? Nous sommes complètement perdus, bientôt à la rue et sans solution...

J'attends vos réponses au plus vite, merci beaucoup.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés